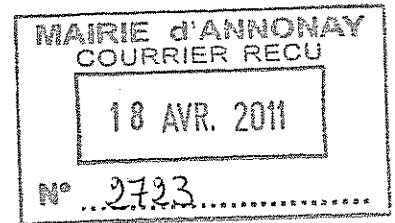




PRÉFET DE L'ARDÈCHE



Privas, le 13 avril 2011

Délégation territoriale
du département (DTD)
de l'Ardèche

Service émetteur :
Environnement et Santé
Affaire suivie par :
J. NEASTA
Courriel
ARS-DT07-environnement-sante@ars.sante.fr

Tél. : 04 75 20 29 11
Fax : 04 75 20 29 00

Réf. :
PJ : 1 rapport

Le Directeur général

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département de l'Ardèche
Mesdames, Messieurs les Présidents
des Syndicats des Eaux

Services Techniques

21 AVR. 2011

Objet : Rapport annuel de synthèse de la qualité de l'eau 2010

Vous trouverez ci-joint le rapport annuel 2010 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Cette synthèse, contient le récapitulatif des résultats d'analyses 2010.

Je vous rappelle qu'en application de l'article D 1321-104 du Code de la Santé Publique, les rapports annuels doivent être affichés en mairie et publiés au recueil des actes administratifs pour les communes supérieures à 3 500 habitants. Ils doivent également être annexés aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Sont également mises à votre disposition les notes de synthèse à joindre à la facture d'eau réalisées par unité de distribution. A compter du 30 avril 2011, elles seront disponibles en ligne et téléchargeables sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes à l'adresse suivante:

<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/La-qualite-de-l-eau-de-distrib.106322.0.html>

ou

<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr>

- rubrique Votre santé :
 - Votre environnement / Eau / L'eau du robinet que vous buvez
 - La qualité de l'eau
 - Fiches d'information annuelles 2010 par réseau de distribution / L'Ardèche

Avenue du Moulin Madame - BP 715
07007 PRIVAS CEDEX

Té debate : 04 75 20 28 60 Fax : 04 75 20 28 90

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2010

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **ANNONAY COMMUNALE**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITÉE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION EXPLOITATION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	CAP et MCA (Nom de la ressource, captage et mélange de captages)	TTP (Nom de la station de traitement production)
ANNONAY COMMUNALE	ANNONAY VILLE	18 500	CAP TERNAY	TTP TERNAY

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

L'autorisation des captages et l'instauration des périmètres de protection ont été rendues obligatoires par la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Cette obligation a été réaffirmée par la Loi de Santé Publique du 9 août 2004, et inscrite dans le Code de Santé Publique. Il s'agit d'une des priorités inscrites dans le Plan National Santé-Environnement.

L'absence d'autorisation d'un captage et de mise en place de périmètres de protection, par arrêté préfectoral, peut engager la responsabilité pénale de la personne responsable de la production de l'eau.

Note spécifique à l'attention de la personne responsable de la production d'eau :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet et que les documents d'urbanisme (PLU notamment) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexacitudes dans le tableau ci-dessous rappelant la situation administrative de vos captages telle qu'elle est connue de la D.D.A.S.S., je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)			SITUATION ADMINISTRATIVE			
Nom	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Arrêté D.U.P.
TERNAY	PRISE D'EAU DANS UNE RETENUE	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	769-4X-1	05/11/1969	22/04/1970	02/09/1970

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH	:	pH à 20°C (unitiéph)	CTHF	:	Coliformes thermotolérants / 100ml-MS	NO3	:	Nitrates (mg/l)
TH	:	Titre hydrométrique (°F) ou dureté	ECOLI	:	Escherichia/100ml	F	:	Fluorures (µg/l)
TURB	:	Turbidité (NTU)	STRF	:	Streptocoques fécaux / 100ml-MS	AS	:	Arsenic (µg/l)
			CDT	:	Conductivité à 20°C (µS/cm)			

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

* C = conforme, N = non conforme, S = Sans objet

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION Nom de l'installation : TERNAY

Conformité des prélèvements de l'installation pour la période considérée (%)	Conformité bactériologique	Conformité chimique
91,7 %	91,7 %	91,7 %

Détail :

Date	Commune	Point de surveillance	Conformité bactério.	Conformité chimique
11/01/10	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	STATION DU TERNAY	C	C
04/02/10	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	STATION DU TERNAY	C	C
30/03/10	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	STATION DU TERNAY	C	C
07/04/10	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	STATION DU TERNAY	C	C
10/05/10	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	STATION DU TERNAY	C	C
08/06/10	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	STATION DU TERNAY	C	C
06/07/10	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	STATION DU TERNAY	C	C
05/08/10	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	STATION DU TERNAY	C	C
07/09/10	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	STATION DU TERNAY	C	C
05/10/10	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	STATION DU TERNAY	C	C
08/12/10	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	STATION DU TERNAY	C	C
22/12/10	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	STATION DU TERNAY	C	C

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
AS	µg/l	04/02/2010	<1
		07/04/2010	<1
		08/06/2010	<1
		05/10/2010	<1

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
Nom de l'installation : TERNAY

Paramètres	Unités	Dates des prélèvements	Valeurs mesurées
ECOLI	n/100mL	11/01/2010	0
		04/02/2010	0
		30/03/2010	0
		07/04/2010	0
		10/05/2010	0
		08/06/2010	0
		06/07/2010	0
		05/08/2010	0
		07/09/2010	0
		05/10/2010	0
08/12/2010	0		
22/12/2010	?		
NO3	mg/L	11/01/2010	4,7
		04/02/2010	5,9
		30/03/2010	7,9
		07/04/2010	7,9
		10/05/2010	7,7
		08/06/2010	7,6
		06/07/2010	7,1
		05/08/2010	5,5
		07/09/2010	4,5
		05/10/2010	3,7
PH	unité pH	08/12/2010	6,2
		11/01/2010	7,85
		30/03/2010	7,35
		10/05/2010	7,4
		06/07/2010	7,35
		05/08/2010	7,25
		07/09/2010	7,85
		08/12/2010	7,55

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

CAP TERNAY

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
AMPA	0,14 µg/l	17/03/2010		0,10

Nombre de dépassement des limites de qualité : 1

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Manganèse total	130 µg/l	21/09/2010		

Nombre de dépassement des références de qualité : 1

TTP TERNAY

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Ammonium (en NH4)	0,11 mg/L	10/05/2010		
Ammonium (en NH4)	0,13 mg/L	05/10/2010		
Carbone organique total	2,1 mg/L C	08/12/2010		
Chlorite en mg/L	0,26 mg/L	07/04/2010		
Chlorite en mg/L	0,35 mg/L	05/10/2010		
Chlorite en mg/L	0,72 mg/L	08/06/2010		
Conductivité à 25°C	130 µS/cm	08/12/2010		
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	11/01/2010		

Liste des DEPASSEMENTS des exigences de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Conductivité à 25°C	150 µS/cm	04/02/2010	
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	30/03/2010	
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	07/04/2010	
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	08/06/2010	
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	05/10/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	10/05/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	06/07/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	07/09/2010	
Conductivité à 25°C	170 µS/cm	05/08/2010	
Equilibre calcocarbonique 0/1/2	4 qualit.	04/02/2010	
Equilibre calcocarbonique 0/1/2	4 qualit.	07/04/2010	
Equilibre calcocarbonique 0/1/2	4 qualit.	08/06/2010	
Equilibre calcocarbonique 0/1/2	4 qualit.	05/10/2010	

Nombre de dépassement des références de qualité : 21

UDI ANNONAY VILLE

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Aluminium total µg/l	260 µg/l	01/05/2010		
Aluminium total µg/l	350 µg/l	14/09/2010		
Bact. et spores sulfito-rédu./10l	1 n/100mL	08/11/2010		
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	07/01/2010		
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	19/01/2010		
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	26/01/2010		
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	04/02/2010		
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	16/02/2010		

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Conductivité à 25°C	150 µS/cm	16/02/2010	
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	30/03/2010	
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	07/04/2010	
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	07/04/2010	
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	04/05/2010	
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	06/07/2010	
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	20/07/2010	
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	30/07/2010	
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	05/10/2010	
Conductivité à 25°C	150 µS/cm	19/10/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	02/04/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	10/05/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	01/06/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	15/06/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	06/07/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	23/08/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	14/09/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	14/09/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	21/09/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	08/11/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	08/11/2010	
Conductivité à 25°C	160 µS/cm	08/11/2010	
Conductivité à 25°C	170 µS/cm	02/03/2010	
Conductivité à 25°C	170 µS/cm	05/08/2010	
Conductivité à 25°C	170 µS/cm	17/08/2010	
Turbidité néphélobimétrique NFl	16 NFlU	14/09/2010	

Nombre de dépassement des
références de qualité : 34

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

Prélèvements effectués en : 2010

CAP	TERNAY
-----	--------

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	A2	2,50	2,80	3,10			6
PH	pH	unité pH	A2	6,30	7,19	8,05			7
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	A2	0,00	25,38	92,00		10000	8
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	A2	0,00	45,00	100,00		20000	8
CL	Chlorures	mg/L	A2	17,00	20,50	25,00		200	6
SO4	Sulfates	mg/L	A2	7,20	8,30	10,00		250	6
COT	Carbone organique total	mg/L C	A2	1,90	2,58	3,70		10	6
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	A2	0,00	0,00	0,00		0,1	6
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	A2	0,00	0,15	0,46		1,5	6
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	A2	2,80	6,00	8,50		50	6
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	A2	0,00	0,00	0,00			6
AS	Arsenic	µg/l	A2	0,00	1,32	3,00		50	6
ATRZ	Atrazine	µg/l	A2	0,00	0,00	0,00		0,1	6
SMZ	Simazine	µg/l	A2	0,00	0,00	0,00		0,1	6

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TIP TERNAY

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T	3,20	4,09	5,00			11
PH	pH	unité pH	T	7,10	7,50	7,90			11
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0	11
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0	12
CL	Chlorures	mg/L	T	23,00	28,73	37,00			11
SO4	Sulfates	mg/L	T	7,70	8,16	8,70			11
COT	Carbone organique total	mg/L C	T	1,10	1,53	2,10			11
ADET	Atrazine déséthyl	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1	4
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,02	0,13			11
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T	3,70	6,25	7,90		50	11
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00		0,5	11
AS	Arsenic	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		10	4
ATRZ	Atrazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1	4
SMZ	Simazine	µg/l	T	0,00	0,00	0,00		0,1	4

UDI ANNONAY VILLE

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI. MESUREE	VALEUR MOY. MESUREE	VALEUR MAXI. MESUREE	RESULTATS HORS LIMITES	LIMITES DE QUALITE mini - maxi	NOMBRE DE VALEURS MESUREES
PH	pH	unité pH	T	6,80	7,46	8,95			30
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0	30
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00		0	33
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,01	0,10			30
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,02	0,03		0,5	2

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : ANNONAY AFFERMEE

L'eau distribuée a été de **très bonne qualité bactériologique et physico-chimique** pour l'unité de distribution.

L'unité de distribution délivre une eau **potentiellement agressive** qui peut favoriser la dissolution des canalisations en plomb. En cas de présence de canalisations en plomb, il existe un risque d'intoxication à long terme pour les consommateurs, en particulier pour les femmes enceintes et les enfants de moins de six ans. Un programme d'amélioration doit être mis en œuvre.

Des dépassements ponctuels de référence de qualité ont été mis en évidence pour les paramètres **Turbidité, Carbone Organique Total et ammonium** sur l'unité de distribution. Ces dépassements peuvent occasionner notamment des développements bactériens voire des désagréments d'ordre organoleptique dans le réseau.

Des dépassements ponctuels des références de qualité ont été mis en évidence pour le paramètre **Chlorites** sur l'unité de distribution. Les Chlorites sont des sous-produits de la désinfection de l'eau. Aux concentrations relevées sur le réseau, ces dépassements n'ont pas d'incidence sur la santé humaine. Le Carbone

Un dépassement ponctuel de la référence de qualité a été mis en évidence pour le paramètre **Aluminium** sur l'unité de distribution. Il est conseillé aux personnes dialysées de prendre conseil auprès de leur médecin.

La **révision de la DUP** du captage de l'eau du barrage du Ternay doit être poursuivie et achevée conformément au code de la santé publique.

ORIGINAL	
Service instructeur	Hydroaérien
COPIES Pour infos	